

# COMPTE- RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 AVRIL 2015

## Étaient Présents :

E.AUBERT – D.DOUX – V.DEZ – M.ROMAIN – B.CLAISSE – S.NEDELEC – C.CHAUVIERRE – C.MORLAND – J.BOUGEAULT – J.L.ANTROPE – M.Ch.BIHOREAU – C.CMALBEC – Ch.AMAURY – M.E.GAUCHE – G.MAREVILLE – A. D'ANNOVILLE – V.LEMAITRE – M.PAULET – B.BONNAIN – D.AUGE – Q.ABOUT – D.DARIO – S.DJAADI – C.MICHONDARD.

## Représentés :

P. GONZALEZ par B.CLAISSE  
S.LEGRAND par Mme AUBERT

## Absents excusés :

C.PLAPLAGNE – H.BATT-FRAYSSE – Th.MARNET.

## **Présentation de l'audit organisationnel et financier du C.L.C. réalisé par le Cabinet FIVE CONSEIL**

Madame le Maire passe la parole à Messieurs Rémy MEULEMAN et Julien RITTENER de la Société FIVE CONSEIL missionnée par la Commune pour auditer le C.L.C. sous le double aspect organisationnel et financier, audit qui a eu lieu entre janvier et mars 2015 au sein du C.L.C.

FIVE CONSEIL tient à remercier l'ensemble des acteurs du C.L.C. et plus particulièrement son équipe dirigeante pour le bon état d'esprit dans lequel s'est déroulée l'étude.

Après avoir présenté à l'assemblée la méthodologie utilisée pour la réalisation de cet audit (analyse documentaire et études de terrain), FIVE CONSEIL présente les principaux axes d'amélioration retenus, axes valables en finances ou en organisation, les deux aspects étant le plus souvent étroitement imbriqués.

### Ces axes sont au nombre de 7 :

#### **1/ Le C.L.C., une M.J.C. qui doit trouver sa voie**

FIVE CONSEIL souligne l'absence de projet éducatif pour incarner la stratégie du C.L.C. Une M.J.C. n'a pas pour vocation de dispenser des cours individuels, ce n'est pas sa mission première.

#### **2/ Réorganisation des missions au sein de l'équipe administrative**

FIVE CONSEIL estime que le temps de travail de l'équipe administrative est important au regard du modeste nombre d'adhérents. L'auditeur met l'accent également sur le manque de compétence évident de l'agent chargé de la paie. Un pourcentage très important de bulletins de salaire réalisés se sont avérés porteurs d'erreurs. D'où la préconisation d'externaliser la paie.

#### **3/ Préférer la prestation de services au salariat le plus possible**

Ce changement de stratégie devra faire l'objet d'un accompagnement visant à sécuriser juridiquement la démarche pour éviter la requalification juridique en salariat.

#### **4/ Construire un sentiment d'appartenance**

La communication au sein de l'ensemble du personnel d'animation est quasi-inexistante. L'objectif est de faire émerger de nouveaux projets communs, mieux mobiliser les différentes ressources et créer un esprit d'équipe.

#### **5/ Un évènement doit être un poste de profit**

Le fait de tendre à rendre les évènements rentables peut générer une économie de 7 500 €.

#### **6/ Rationnaliser les dépenses de frais généraux**

Il est nécessaire de revoir les contrats de frais généraux et de faire disparaître la situation conflictuelle née de la multiplicité des opérateurs en matière de téléphonie.

#### **7/ Divers**

Les objectifs assignés sont :

- Améliorer la communication en ligne et hors ligne ;
- Améliorer les délais de réponse aux sollicitations ;
- Améliorer le système informatique ;
- Améliorer la tenue de l'inventaire du matériel ;
- Respecter une procédure d'achat ;
- Avoir des « back up » lors d'absences prolongées.

A l'issue de cet exposé, des questions sont posées à FIVE CONSEIL.

Madame MICHONDARD voudrait plus de précisions quant aux dysfonctionnements de la mission comptabilité. Est-ce lié aux conditions d'exercice de cette mission (contrat) ou à l'agent lui-même ? Pour FIVE CONSEIL la faible durée des engagements successifs est de nature à expliquer le manque de motivation et d'implication constaté.

Monsieur ABOUT remercie FIVE CONSEIL pour ce travail, reflet fidèle de la situation sur le terrain.

Monsieur D'ANNOVILLE est quelque peu déçu. Il déplore qu'il ne soit pas fait référence au passé non pour le ressasser mais pour amener à une réflexion utile pour l'avenir. Il voudrait que cette réunion lui explicite l'intérêt du recours à la F.R.M.J.C. Qu'apportent-ils ?

FIVE CONSEIL trouve quelque peu stérile l'évocation des problèmes du passé d'autant que n'a été détecté aucun élément non conforme à la loi ou au règlement.

FIVE CONSEIL rappelle que les liens entre Commune/F.R.M.J.C./C.L.C. sont clairement établis dans une convention tripartite de 3 ans valable jusqu'en 2016 (copie en sera communiquée aux membres du Conseil Municipal). L'avantage de la F.R.M.J.C. est sa compétence en matière de recrutement et de formation des personnels de Direction.

Madame AUBERT rappelle que lorsque les personnels de la F.R.M.J.C. sont absents, la commune ne paye qu'au prorata de leur présence.

Madame DARIO voudrait que l'on puisse comparer le coût des activités avec d'autres M.J.C. de villes comparables. Au Mesnil Saint Denis, la subvention couvre exclusivement les frais de fonctionnement. L'effort de la commune est notable, si une comparaison est faite avec d'autres communes de la même strate, la subvention est plus importante au Mesnil.

Le personnel est plus nombreux au Mesnil. Dans les structures équivalentes on compte 3 E.T.P. (Equivalent Temps Plein) et non 5.

Monsieur ABOUT s'interroge sur la perte récente des subsides d'un FONJEP. Peut-on caresser l'espoir de le retrouver ?

Madame AUBERT est pessimiste et rappelle que ce FONJEP a été attribué à la M.J.C. de Chevreuse.

Monsieur D'ANNOVILLE souhaiterait consulter les conclusions de l'audit de 2012.

Monsieur Max LEGUEM, Directeur du Développement Associatif et Territorial des M.J.C. prend la parole et rappelle la vocation d'une M.J.C. de la nécessité d'un projet éducatif qui sous-tend toutes les activités. Attention au salariat déguisé par le biais du recours aux auto-entrepreneurs où aucun lien de subordination n'existe.

Il remercie la Commune du Mesnil Saint Denis pour son effort financier en faveur du C.L.C. qui la place en pointe des communes de cette strate. Il est plus optimiste quant à l'espoir de retrouver le FONJEP que le Mesnil Saint Denis a perdu. Il insiste sur le fait que le secteur « cours de musique individuel » voit son déficit se réduire de 28 000 € à 17 000 € grâce aux efforts de bonne gestion.

Messieurs KERAVEL et MORGNY se félicitent de la qualité de l'audit réalisé tout en insistant sur le sentiment d'appartenance très fort du personnel du C.L.C. Ils jugent toutefois le sponsoring quelque peu utopique et difficile à mettre en place. Ils informent qu'une renégociation est actuellement en cours sur les contrats de la reprographie et de la téléphonie.

Monsieur KERAVEL insiste sur la volonté du Conseil d'Administration élu en décembre de bien gérer la maison en initiant toutes les économies possibles.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.**